

Parlons-en

Le magazine des locataires de **FOUGÈRES HABITAT**

N°39 JUILLET 2021



**A distance,
mais toujours
à vos côtés !**

A LA UNE

Fougères Habitat
fête ses 100 ans d'histoire

PATRIMOINE

La rénovation énergétique



CHERS LECTEURS ET LECTRICES,



L'été est arrivé après des mois de crises sanitaires dont les conséquences sont encore à mesurer. Mais, même si le virus est moins présent, il n'est pas éradiqué et nous devons rester vigilants.

Je voudrais à nouveau remercier Cléonice GADBOIS, la Directrice Générale et toute l'équipe de Fougères Habitat pour le travail, l'attention et le soutien aux locataires mis en difficulté par cette crise.

Fougères Habitat continue ses projets. Nous serons présents pour la première fois sur la commune du Loroux et nous construisons deux collectifs sur la commune de Lécousse.

Aujourd'hui, Fougères Habitat travaille sur plusieurs projets sur Fougères en cœur de ville, derrière le forum et près de l'ancienne piscine, afin de répondre à la demande des nouveaux habitants et des personnes à la recherche de logements accessibles (personnes âgées ou en situation de handicap). En effet, nous n'avons pratiquement plus de logements inoccupés.

D'autre part, la déconstruction d'un des plus anciens sites de notre patrimoine, le Bois Guy, nécessite également la construction de nouveaux logements. Tous ces projets auront pour point fort l'accessibilité : accessibilité au logement, accessibilité aux commerces, accessibilité aux équipements et services.

Le Conseil d'Administration a voté une subvention pour la Caravane du Sport afin que cette action puisse se prolonger cet été, notamment près des sites importants de Fougères Habitat. La ville organise des événements gratuits au Château. Voici pleins d'occasions de sortir cet été tout en restant prudents.

Bel été à toutes et à tous,

Eric BESSON
Président de Fougères Habitat

Sommaire

À la une

Fougères Habitat fête ses 100 ans d'histoire

Essentiel 2020

Dossier

Nos équipes sont mobilisées pour vous accompagner et rien ne masquera notre engagement

Patrimoine

La rénovation énergétique.

Zoom

sur la gendarmerie de Fougères.

Opérations

Fougères Habitat continue son développement sur le territoire

Zoom

« Action Cœur de Ville »

Quels chantiers ?

Opérations neuves en cours

Projets à l'étude

Infos pratiques

« Mon logement et moi »

3 A la une

3 Juin, Fougères Habitat fête ses 100 ans d'histoire.

Acteur du développement et de la vie locale, Fougères Habitat est le référent de l'habitat social sur Fougères et sa région.

Ces 100 années d'existence ont été marquées par le développement et la diversification de nos opérations pour répondre aux attentes des collectivités et offrir une qualité de service aux locataires.



Essentiel 2020

6459 Locataires
dont **5002** sur la ville de Fougères

44 nouveaux logements
dont **3** pavillons en dispositif PSLA

Profil des locataires



Répartition du Budget



Nos équipes sont mobilisées pour vous accompagner et rien ne masquera notre engagement !

Cette période est inédite et les collaborateurs de Fougères Habitat ont su rester à votre écoute pour vous conseiller et vous orienter. Toutefois, pour suivre les recommandations du Gouvernement et limiter les déplacements, notre siège est resté ouvert en limitant l'accueil du public aux rendez-vous uniquement.

Il est donc fortement recommandé de privilégier les démarches en ligne ou par téléphone ainsi plusieurs solutions s'offrent à vous pour entrer en contact avec nos services.



En ligne : en envoyant un email à contact@fougeres-habitat.fr

- Obtenir la copie d'un document (quittance de loyer, bail...)
- Faire une demande de travaux ou d'autorisation de travaux
- Signaler un problème technique en joignant un descriptif avec photos

Par téléphone :

en appelant le siège, du lundi 13h30 au samedi 12h00 au 02.99.17.20.40.

- Programmer un rendez-vous de pré-visite, d'un état des lieux
- Obtenir un BIP ou un badge
- Informer d'un sinistre ou d'un dégât des eaux
- Régler le loyer



Vous habitez en milieu collectif et vous avez besoin d'un conseil, d'un renseignement ?


Votre gardien est votre interlocuteur à privilégier. Il est votre 1er relai d'informations !

- ▶ Adresser une demande pour un garage, une place de parking
- ▶ Obtenir une nouvelle étiquette de boîte aux lettres
- ▶ Remettre un document administratif à Fougères Habitat



Un numéro d'urgence pour garantir la continuité de nos services !

La nuit, le week-end ou les jours fériés, vous pouvez, en cas d'incident grave, appeler notre service d'astreinte au :

0810 810 887 (7j/7 - 24h/24) 

Notre prestataire SOFRATEL, en quelques minutes, vous répond et trouve une solution



Chaque année, nous traitons l'ensemble de vos sollicitations !

Nos services traitent en moyenne sur une année près de **1600** réclamations (sociales, techniques, financières...) Un chiffre stable depuis plusieurs années !

Zoom sur l'année 2020 :

Une baisse importante des demandes d'interventions a été constatée dès le mois de Mars (-30% par rapport à 2019). Elle est due notamment au contexte de confinement général en France. En effet, nos services ont nettement moins été sollicités pour échanger sur un problème de proximité ou pour des demandes d'intervention entraînant des travaux ou des réparations.

En raison de la crise sanitaire, les contacts ont dû être limités, les locataires ont naturellement moins fait appel à nos équipes. Ce n'est qu'à partir du mois de Mai que les demandes ont à nouveau progressé.

Notre équipe s'engage également à répondre à toute demande dans les plus brefs délais. En moyenne, la première réponse apportée est donnée sous **2.7 jours** (contre 3.4 jours en 2019).

Vous recevez un accusé de réception de votre demande vous confirmant qu'elle a bien été prise en compte et sera traitée prochainement. Selon le type de demande, le délai de traitement sera différent. Nous veillons à traiter toutes les sollicitations dans les plus brefs délais.

70% des demandes sont classées sous 41 jours, c'est-à-dire que le problème est résolu après intervention. Dans certains cas, la demande est classée « sans suite » pour Fougères Habitat (exemple : réparation locative) ou la demande ne relève pas de la compétence de Fougères Habitat (exemple : police).

A l'écoute de votre satisfaction !

Du 17 au 21 Mai,

Fougères Habitat a réalisé une enquête téléphonique auprès de **400 locataires** afin de recueillir vos avis sur les thématiques concernant votre logement, les équipements, la vie dans votre résidence, nos prestations et le traitement de vos sollicitations...

Ces questions sont communes à tous les organismes de logements sociaux de Bretagne. **Les résultats seront connus en Septembre et nous permettront de repérer les axes à améliorer pour mieux vous satisfaire.**

Si vous avez été sélectionné dans cet échantillon représentatif, nous vous remercions pour votre participation.

6 Patrimoine

La rénovation énergétique

Un ambitieux programme de rénovation énergétique est engagé par Fougères Habitat depuis quelques années.

Une véritable réponse aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui pour améliorer la classification énergétique des logements et permettre à ses occupants de mieux maîtriser leurs consommations !

Plus de **6 millions €** ont été investis pour réaliser des travaux de type : changement de menuiseries, remplacement des chauffages, ravalement de façades ou isolation extérieure, isolation des combles, amélioration ou maintien de la ventilation...



98 %
de notre patrimoine est classé
A-B-C-D

360 logements rénovés
énergétiquement

Zoom sur la gendarmerie de Fougères

Vous ne le savez peut-être pas ! Fougères Habitat est propriétaire de la résidence où habitent les gendarmes à Fougères.

Des travaux de réhabilitation sont actuellement en cours pour redonner un coup de neuf à ces 27 logements et améliorer le confort des résidents.



Travaux intérieurs :

- ▶ Réfection complète des salles de bain (murs, plafonds et peintures)
- ▶ Remplacement des faïences, des sanitaires et des radiateurs électriques
- ▶ Isolation phonique entre les logements
- ▶ Changement des portes palières, remplacement des poignées
- ▶ Mise en sécurité électrique et changement des appareillages

7 Opérations

Fougères Habitat continue son développement sur le territoire

Aujourd'hui, l'ensemble du patrimoine locatif de Fougères Habitat, c'est **3447** logements implantés sur **31** communes.

Première opération sur MONTHAULT...



3 pavillons plain-pied de type 3, d'une surface habitable d'environ **73 m²**, ont été livrés en Mai dernier.

Les **+** Maisons accessibles aux seniors autonomes et dotées de belles prestations

...Et encore une nouvelle commune d'implantation

Construction en cours de 4 pavillons au LOROUX. Une première pour Fougères Habitat !



Quels Chantiers ?

OPÉRATIONS NEUVES EN COURS

Livraison au 2^{ème} semestre 2021

- ▶ **Lécousse :** Collectif de 22 logements.
- ▶ **Lécousse :** Collectif de 23 logements + 4 pavillons
- ▶ **Maen Roch - St Etienne en Coglès :** Construction de 9 pavillons.
- ▶ **St Germain en Coglès :** Construction de 12 pavillons.
- ▶ **St Sauveur des Landes :** Construction de 4 pavillons.

Livraison en 2022

- ▶ **Le Loroux :** Construction de 4 pavillons.
- ▶ **Poilly :** Construction de 5 pavillons.



Projet à l'étude

- ▶ **Fougères :** construction d'un collectif de 20 logements + site de l'Annexe : construction de 20/30 logements

Zoom

« Action cœur de ville »

L' "Action Cœur de Ville" est un grand plan d'investissement public sur 5 ans (2018/2022). 222 villes en France dites "intermédiaires" ont été retenues, dont 4 en Ile-et-Vilaine : Saint Malo, Vitré, Redon et Fougères.

Ce plan national répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et développer le territoire autour de 5 grands axes comme : la réhabilitation et restructuration de l'habitat en centre-ville,

le développement économique et commercial, l'amélioration de l'accessibilité, la mobilité et la connexion, la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine et l'accès aux équipements et aux services publics.

Dans ce cadre, Fougères Habitat a racheté l'immeuble situé au 5 rue de la pinterie à Fougères pour y créer 4 appartements et ensuite les proposer à la location.



8 Infos pratiques

“ MON LOGEMENT ET MOI ”



Bien se sentir chez soi, personnaliser son logement et en prendre soin ! Beaucoup d'astuces aujourd'hui sont faciles à appliquer pour aménager son intérieur et le rendre agréable !

Vous êtes acteurs au quotidien pour que votre lieu d'habitation soit harmonieux et bien entretenu. Mais peut être avez-vous envie de renouveler la décoration ou même faire quelques aménagements ! Cet article est fait pour vous guider car en tant que locataire, vous avez quelques règles à respecter !

Décoration & Entretien courant

La décoration intérieure de son logement, c'est l'une des premières étapes pour se sentir chez soi ! En tant que locataires, vous avez le droit d'effectuer quelques aménagements comme rafraîchir la peinture ou poser un nouveau papier peint.

Attention toutefois, ces travaux ne doivent pas transformer significativement les lieux et les équipements. Ces travaux d'embellissement sont faits à votre initiative, par vous-même ou une entreprise. Les dépenses sont donc à votre charge.

Rappel : Vous devez également veiller à bien entretenir les équipements de votre logement et à procéder aux réparations courantes dues à l'usure (Ex : poignées de portes, serrures, prises électriques ...).



Travaux d'aménagement

Bien s'approprier son logement, c'est également vouloir effectuer de nouveaux aménagements. Vous devez impérativement solliciter Fougères Habitat par écrit afin d'obtenir l'autorisation de réaliser des travaux et faire appel à une entreprise qualifiée de votre choix.

Attention : A votre départ, vous devrez remettre les lieux à leur état d'origine.

Espaces extérieurs

Votre logement est équipé d'un jardin, une terrasse ou même un balcon. Avec tous les avantages que procure un extérieur, on oublie parfois que cela demande de l'entretien et donc un peu de temps.

Pour profiter pleinement de cet espace, il est de votre responsabilité d'entretenir le sol et désherber régulièrement. Si vous disposez d'un espace vert, vous devez tondre la pelouse, tailler la haie et les arbres, arroser les plantations et désherber les allées.

Attention : la plantation d'arbres dans les jardins n'est pas autorisée.



En cas de mauvais usage ou d'accidents, les travaux de remplacement restent à la charge totale des locataires (vitre ou lavabo cassés, sanitaire fissuré...). Pour accéder au guide complet 100% numérique, connectez-vous sur notre site internet www.fougeres-habitat.fr – Espace locataire / Entretien du logement!

? Vous avez une question ?

- Contactez-nous par mail : esimon@fougeres-habitat.fr
- Envoyez-nous un courrier à Fougères Habitat, 21 de la Caserne, 35300 Fougères

Suivez nos actualités sur www.fougeres-habitat.fr et sur notre page Facebook



Fougères
HABITAT
OPH DU PAYS DE FOUGERES